

Affaire T-155/89
(publication sommaire)

Rita Buccarello e.a.
contre
Parlement européen

« Fonctionnaire — Concours —
Déroutement de l'épreuve dactylographique »

Sommaire de l'arrêt

Fonctionnaires — Recrutement — Concours — Concours sur titres et épreuves — Épreuve pratique — Mise à la disposition des candidats de machines à écrire de types différents — Égalité de traitement — Violation — Absence
(Statut des fonctionnaires, annexe III)

ARRÊT DU TRIBUNAL (quatrième chambre)
8 novembre 1990 *

Dans l'affaire T-155/89,

Rita Buccarello, Paula Ravacchioli, Roberto Tiseni, Roberto Galtieri, Gina Fortino et Luisa Parlavecchio, représentés par M^c Carlo Revoldini, avocat au barreau de Luxembourg, ayant élu domicile à Luxembourg en son étude, 21, rue Aldringen,

parties requérantes,

* Langue de procédure: le français.

contre

Parlement européen, représenté par M. Jorge Campinos, juriconsulte, et M. Manfred Peter, chef de division, en qualité d'agents, ayant élu domicile à Luxembourg au secrétariat général du Parlement européen, Kirchberg,

partie défenderesse,

ayant pour objet l'annulation du concours PE/104/C organisé par le Parlement européen en vue de constituer une réserve de recrutement de dactylographes de langue italienne,

LE TRIBUNAL (quatrième chambre),

composé de MM. R. Schintgen, président de chambre, D. A. O. Edward et R. García-Valdecasas, juges,

(motifs non reproduits)

déclare et arrête:

- 1) **Le recours est rejeté.**
- 2) **Chacune des parties supportera ses propres dépens, y compris ceux afférents à la procédure de référé.**